



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20200716-DEL20202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Publication : 22/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY&VILLAGES DE LA FORET**

Séance du 16 JUILLET 2020

Nombre de membres en exercice : 48

Date de la convocation : 10/07/2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix juillet deux mille vingt
S'est réuni en séance publique, Salle Madeleine Sologne, 9 rue Miranda de Ebro à Vierzon (18100),
sous la présidence de M. François DUMON, Président de la séance.

Secrétaire de séance : Michel ARCHAMBAULT

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Stéphane SOUBIE

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Nançay

Alain URBAIN

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Stéphane ROUSSEAU

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Vincent TOURATIER (suppléant de Delphine PIETU)

Commune de Vierzon

François DUMON, Nicolas SANSU, Philippe FOURNIE, Jill GAUCHER, Céline MILLERIOUX, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Djamila KAOUES, Sabine MOREVE, Franck MICHOUX, Corinne OLLIVIER, Hayate DADSI, Thibault LHONNEUR, Jean-Claude LEHELON, Yann GODARD, Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Philippe BULTEAU, Jacques TORU, Pascale DESGUIN, Corinne TORCHY

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Nelly ROUER-FOURNET

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Vierzon

Solange MION

pouvoir à

Franck MICHOUX

Maryvonne ROUX

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Boris RENE

Cécile CHANGEUX

pouvoir à

Yann GODARD

Samir AZZOZ

pouvoir à

Laurent DESNOUES

Aude BIAVA-MARTINETTO

**DEL 20/202 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET VILLAGES DE LA FORET : EXTENSION DU PERIMETRE
D'ELABORATION**

Rapporteur : Djamila KAOUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L229-26, et R229-51 à R229-56,

Vu la loi n°201-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu le décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2017 portant extension du périmètre du SIRDAB (Syndicat Intercommunal pour la Révision et le Suivi du Schéma directeur de l'Agglomération Berruyère) suite à l'adhésion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et des Villages de la Forêts, emportant extension du périmètre du SCoT (Schéma de cohérence Territoriale),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019 -1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et de la communauté de communes Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay,

Vu les statuts de la communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt,

Vu la délibération n° DEL 18/33 du 1^{er} février 2018 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,

Vu la délibération n° DEL 18/137 du 5 juin 2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation du PCAET,

Vu la délibération n° DEL 19/51 du 28 février 2019 modifiant l'extension du périmètre d'élaboration du PCAET à la commune de Foëcy,

Vu la délibération n° DEL 19/147 du 13 juin 2019 relative à la validation du diagnostic,

Considérant que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET en février 2018, et qu'elle en a défini les modalités d'élaboration et de concertation en juin 2018,

Considérant que le périmètre d'élaboration du PCAET a été étendu à la commune de Foëcy en février 2019,

Considérant la fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Communauté de communes Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay,

Considérant qu'il convient d'étendre le périmètre d'élaboration du PCAET à ce nouveau périmètre géographique afin de garantir une cohérence territoriale,

Considérant qu'une consultation sera prochainement lancée afin que la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry et Villages de la Forêt puisse être accompagnée dans l'élaboration du PCAET,

Considérant l'ensemble de ces éléments,

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé du 6ème Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(47 VOIX POUR)**

- de prescrire l'extension du périmètre d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt,
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'extension du périmètre d'élaboration du PCAET,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.

Le Président,



Francis DUMON.

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le 22/07/2020
de sa publication le 22/07/2020
Fait à VIERZON, le 22/07/2020
Le Président



Francis Dumon